



RÈGLEMENT FINANCIER APPLICABLE

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

COLLEGE ET LYCEE GENERAL

Niveau de classe	Contribution des Familles (Externat)	Demi-Pension	Internat
Collège de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	617 €/an 61,70 €/mois sur 10 mois	Sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi 617 € + 990 € = 1 607 € /an 160,70 €/mois sur 10 mois	617 € + 3 485 € = 4 102 €/an 410.20 €/mois sur 10 mois
Lycée Général : 2 ^{nde}	630 €/an 63 €/mois sur 10 mois	630 € + 1 167 € = 1 797 € /an 179,70 € / mois sur 10 mois	630 € + 3 838 € = 4 468 €/an 446.80 €/mois sur 10 mois
Lycée Général : 1 ^{ère} et T ^{erminale}	750 €/an 75 €/mois sur 10 mois	750 € + 1 167 € = 1917 €/an 191,70 €/mois sur 10 mois	750 € + 4 040 € = 4 790 € /an 479 €/mois sur 10 mois

A ces tarifs s'ajouteront :

- Diverses cotisations (cotisation diocésaine et APEL, Association Sportive et Ecole directe) soit un montant maximum de 62 € par an et par enfant.
- Certaines fournitures (technologie, livret...)

IMPORTANT

TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ INTÉGRALEMENT

Les changements de régime ne se font qu'à titre exceptionnel et ne peuvent avoir lieu qu'en fin de trimestre sur demande écrite et après accord du service comptabilité, (soit avant le 1^{er} Janvier 2022 ou avant le 1^{er} Avril 2022) le cachet de la poste ou date du mail faisant foi

La facture est annuelle et payable soit :

- 1- Par prélèvement automatique (1/10^{ème} de Septembre à Juin ou 1/12^{ème} de Septembre à Août) le 5 de chaque mois. Demander un imprimé au service comptabilité.
- 2- Par chèque ou en espèces : soit mensuellement (au plus tard le 7 de chaque mois)
soit trimestriellement (le 1/3 de la facture pour le 15/09/2021, les 2/3 pour le 15/01/2022, le solde pour le 15/04/2022)
Possibilité de faire 3 chèques en précisant les dates de dépôt au verso.